





Diviser pour mieux sombrer

Le SPIP de l'Ain a recruté deux contractuelles qui ont commencé leurs missions en novembre 2020 dans la perspective de soulager les équipes du MO et du MF, en complément du CPIP placé déjà présent au service, mais dont la mission n'a pas été renouvelée à son terme en février 2021.

Malheureusement, tout ne s'est pas déroulé comme prévu puisqu'il s'est avéré que l'une d'elle ne pouvait exercer nos missions, ce qui aurait pu être repéré en amont de son recrutement par une vérification élémentaire de ses antécédents par la Direction. Sa période d'essai a donc pris fin immédiatement et elle a été remplacée par une personne qui n'est pas en mesure, actuellement d'assurer nos missions, et qui est de ce fait toujours en supervision des titulaires.

Aujourd'hui, la solution de la direction est de demander à la seule contractuelle apte à accomplir nos missions de se positionner à 60 % en MO et 40 % en MF, alors même qu'il lui avait été demandé de faire un choix au motif que la mixité était compliquée et ne pouvait être envisagée dans l'Ain.

La Direction demande également à ce que les stagiaires prennent en charge chacun 15 dossiers du MF (en plus des dossiers qu'ils prennent déjà en charge) pour palier la défaillance de leur recrutement et les promesses faites aux titulaires de leur venir en aide, ce que les tuteurs ont refusé.

Si la mixité est considérée comme trop compliquée pour les titulaires, elle l'est a fortiori encore plus pour les contractuels, qui doivent s'adapter à nos missions et les assimiler en un temps record, et impensable pour les stagiaires, dont le rôle n'est pas de palier les difficultés RH du service.

Un bras de fer a donc débuté entre la direction et les équipes. Tout le monde pâtit de l'éternelle communication déplorable de notre hiérarchie, dénoncée à plusieurs reprises. Elle crée un climat instable, un manque de confiance, et génère de la souffrance chez personnels titulaires et contractuels qui la verbalisent mais qui n'est bien évidemment pas prise en compte.

Les CPIP font aujourd'hui face à une multiplication ahurissante de leurs tâches quotidiennes, auxquelles s'ajoutent la formation des contractuels et des stagiaires, l'accueil avec planning imposé d'auditeurs de justice, dans le mépris le plus total des mesures barrières préconisées et imposées dans le cadre de la pandémie

(11 agents en MF dans 4 bureaux, auxquels s'ajoutent 7 élèves et stagiaires et bientôt 3 auditeurs de justice).

Notre direction a récemment félicité l'équipe MF pour l'obtention de la labellisation du processus sortant. Mais à quel prix ? A l'heure où les risques psycho-sociaux sont mis en exergue qu'en est-il de la santé psychique des agents du SPIP de l'Ain, tout corps confondu ? Car les adjoints administratifs ne sont pas mieux lotis : pour mémoire, l'adjointe du MF est seule depuis août 2020 pour accomplir les tâches de deux adjoints, son collègue étant absent, sans qu'aucune solution ne lui soit proposée malgré de multiples demandes.

En MO, notre direction a fait le choix délibéré **de ne pas appliquer le protocole mis en place au niveau national, concernant les ESR**, et ceci afin de soulager la charge de travail des agents du tribunal. Nous sommes ravis pour eux !

L'absence de transmission de la fiche navette, valant saisine officielle, engendre ainsi une surcharge inadmissible de travail pour les CPIP du MO, devant en permanence courir après des informations qui doivent légalement nous être préalablement transmises. Pire encore, notre direction valide aujourd'hui des demandes d'ESR dans l'urgence émanant de certains avocats, sous couvert du parquet...

Globalement, la gestion des difficultés ponctuelles se fait au petit bonheur la chance, renvoyant régulièrement la permanence de service à des tâches qui ne devraient pas lui être dévolues. Aujourd'hui le désobligeant qualificatif de « CPIP Poubelle » pourrait clairement se substituer à celui de « permanence de service MO », tout en sachant que notre direction n'en soulèvera jamais le couvercle, au risque de devoir constater les dégâts engendrés par ses mauvaises décisions. De là à les assumer, le chemin semble encore plus long...

Que penser enfin de consignes transmises par mail à 17h00 les vendredis, ou encore à quelques minutes d'un départ en congé ? La situation se répète depuis plus d'un an, notre direction, toujours plus fuyante, évitant ainsi d'avoir à justifier l'injustifiable.

Les agents du SPIP se sentent aujourd'hui totalement méprisés par une hiérarchie davantage disposée à ce soucier de la cordialité de ses relations avec les autres instances judiciaires ou la direction du CP, qu'au bien être de son équipe.

Certes un CPIP doit présenter des capacités d'adaptation pour exercer ses missions, mais quand celles-ci sont exploitées au mépris du bien-être professionnel, en raison de décisions inconséquentes, cela n'est plus tolérable!

Aussi, nous personnels syndiqués et non syndiqués du SPIP 01, exigeons de notre direction une reconnaissance des efforts fournis ces derniers mois, sans moyen supplémentaire, ce qui aboutit à une surexploitation du temps de travail, qui ne s'évalue pas en termes de chiffres uniquement.

Nous exigeons d'avoir une lisibilité sur les décisions hiérarchiques et le recrutement des contractuel.le.s et que la Direction demande la mise à disposition en priorité d'un CPIP placé.

Nous exigeons la stricte application du protocole national concernant les ESR.

Nous exigeons **des excuses** sur les choix organisationnels du service et que la Direction **définisse des modalités de travail dégradé** dans l'attente de renforts.

La Direction n'exerçant pas ses missions de protection de ses agents (risques psycho-sociaux et sanitaires) et prenant des décisions qui ont un impact sur l'exercice de leurs missions, les CPIP n'effectueront que les tâches minimums, au détriment des projets de prise en charge groupale ou de préparation de l'ouverture du QPR, pour tenter de faire survivre un service et des personnels qui ne font que sombrer un peu plus chaque jour.